

BTS ASS – Assurance

Présentation

Le BTS Assurance forme des techniciens appelés à exercer des activités à caractère commercial, technique et de gestion, de la souscription au règlement des sinistres, en assurances de biens et de responsabilité ou en assurance de personnes. Il exerce son activité dans les sociétés d'assurances, de courtage, les agences générales ou les banques proposant des produits d'assurance. Il peut aussi travailler dans les services de gestion de contrats d'assurance des grandes entreprises.

Le technicien prospecte la clientèle, analyse ses besoins et lui propose des produits d'assurance ou d'assistance, voire des produits financiers. Il gère également des dossiers de sinistre, vérifie que la garantie est acquise, définit la responsabilité et les éventuels recours et procède au règlement.

Pédagogie

C'est un diplôme de niveau bac +2, diplôme d'Etat de niveau 5 délivré par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Il se prépare en alternance régie par un contrat de professionnalisation, d'apprentissage, une période de professionnalisation ou par convention de stage. Au travers d'une relation tripartite coordonnée (Entreprise, l'apprenant, Centre de Formation), la pédagogie de l'alternance permet d'acquérir, pas à pas, de façon individualisée les compétences et savoirs professionnels liés à l'exercice du métier. L'apprenant est salarié de l'entreprise avec un contrat de travail CDD ou CDI ou stagiaire par le biais d'un stage conventionné.

En initial, la durée totale de stage en entreprise sur l'ensemble de la période de formation est de 15 à 16 semaines. Celles-ci sont réparties avec une période d'une durée minimale de 4 à 6 semaines consécutives en première année et 4 à 10 semaines la seconde.

Métiers & Débouchés

Dès l'obtention du BTS, le technicien occupe un poste de :

- Conseiller,
- Téléconseiller,
- Gestionnaire de contrats,
- Technicien d'assurance ou collaborateur d'agence,

Puis le technicien peut évoluer ensuite vers un emploi d' :

- Agent général
- Courtier d'assurances.

Poursuite d'études

- Licence professionnelle dans les secteurs de la banque ou des assurances,
- Licence d'économie-gestion, en école supérieure de commerce et de gestion ou en écoles spécialisées

Cursus et conditions d'admission

Cursus sur 2 ans

Être titulaire d'un bac STMG, bac général, bac pro ou titre reconnu comme équivalent

Les évaluations se font sur dossier à remplir sur cette page de note site : www.estya.com/fr/admission, répondez au questionnaire et déposez les documents demandés (CV, Lettre de Motivation, 2 derniers relevés de notes et dernier diplôme).

Programme

BTS ASS – ASSURANCE

(120 crédits ECTS) - Diplôme d'Etat délivré par l'Education Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Modules de formation	Unité	Première année		Seconde Année	
		Crédits ECTS	Volume horaire	Crédits ECTS	Volume horaire
E1 - Culture générale et expression	U1	6	65 h 00	6	65 h 00
E2 - Communication en langue vivante étrangère : Anglais	U2	6	65 h 00	6	65 h 00
E3.1 - Culture professionnelle appliquée	U31	12	130 h 00	12	130 h 00
E3.2 - Vente et développement Commercial	U32	10	110 h 00	10	110 h 00
E4.1 - Gestion des sinistres	U41	10	110 h 00	12	130 h 00
E4.2 - Relation client sinistres	U42	6	65 h 00	4	45 h 00
E5 - Communication digitale, utilisation du système d'information et des outils numériques	U5	2	20 h 00	2	20 h 00
E6.1 - Activités professionnelles appliquées	U61	6	65 h 00	6	65 h 00
E6.2 - Accompagnement personnalisé	U62	4	45 h 00	4	45 h 00
Totaux		60	675 h 00	60	675 h 00
Stage en entreprise	15 à 16 Semaines				

Conditions d'Examen

L'examen final se déroule selon les directives des ministères de l'Education national et de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Les modalités sont décrites dans les référentiels et les circulaires communiquées chaque année. Les épreuves se déroulent par modules en examen oral ou écrit.